

PROCES VERBAL DE VISITE

Le QUATORZE JANVIER
DEUX MILLE VINGT de 14 H 30 à 15h30

Références à Rappeler :

C053193/SI8/GC

édité le 15.01.2020

A LA REQUETE DE

FONDS COMMUN DE TITRISATION DENOMME "FCT HUGO CREANCES II", représenté par sa société de gestion GTI ASSET MANAGEMENT, société anonyme de droit français au capital de 800.000,00 Euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 380 095 083, venant aux droits de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 12 juin 2013, suivi d'un acte rectificatif du 13 juin 2014, conforme aux dispositions du Code Monétaire et financier contenant celles détenues à l'encontre de la SCI MASDEM.

Elisant domicile en mon Etude,

AGISSANT EN VERTU D'UN JUGEMENT RENDU PAR LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHARLEVILLE MEZIERES EN DATE DU 8 novembre 2019.

JE, BRICE TEMPLIER, HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE, MEMBRE DE LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, MARC TEMPLIER ET BRICE TEMPLIER A LA RESIDENCE DE REIMS (MARNE), Y DEMEURANT, 4 RUE CONDORCET, SOUSSIGNE,

Me suis transporté, ce jour à ASFELD (08190), 22 RUE CHANTERAINNE, à l'effet de procéder à la visite de l'immeuble, dont la désignation suit, aux acquéreurs éventuels et ai procédé aux constatations ci-après :

DESIGNATION :

Commune de ASFELD (Ardennes) :

Une maison d'habitation située 22 RUE CHANTERAINNE, pour une superficie habitable de 194,37 m², le tout cadastré section AC n° 366.

Ainsi au surplus tels que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et se comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

CONSTATATIONS

Sur place, rendez-vous préalablement pris avec Monsieur MASNY, gérant de la SCI MASDEM, j'ai fait visiter l'ensemble ci-dessus à huit personnes selon fiche de présence jointe au présent acte.

En foi de quoi, de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé, à telles fins que de droit, le présent Procès Verbal de Constat, dont le coût est indiqué en marge.

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	264,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	271,67
TVA 20,00 %	54,33
TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	14,89
TTC	340,89

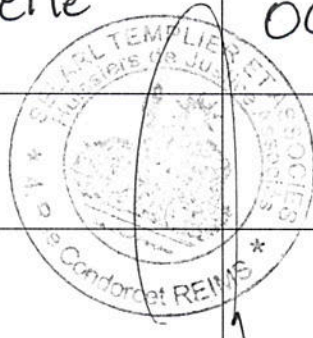
Me Brice TEMPLIER



VISITE SAISIE-IMMOBILIERE FCT HUGO CREANCES 2/SCI MASDEM
22 RUE CHANTERAINE
08190 ASFELD

MARDI 14 JANVIER 2020 A 14 H 30

NOM - PRENOM	TELEPHONE
THIENGO + Patricia	03 24 58 19 44
Minucci Pamela	06 81 46 03 59
Sellier Vincent	06 82 04 70 76
PROISY Nicolas	06 87 54 33 24
Peckert	07-80-41-37-32
Peckert	07-80-37-32-30
Dalvin /	06-24-09-11-96
lefevre christelle	06.74.03.95.11



$2x^2 + 3x - 5$	$2x^2 + 3x - 5$
$4x^3 - 2x^2 + 7x - 1$	$4x^3 - 2x^2 + 7x - 1$
$x^4 - 3x^3 + 2x^2 - x + 6$	$x^4 - 3x^3 + 2x^2 - x + 6$
$5x^2 - 8x + 3$	$5x^2 - 8x + 3$
$7x^3 - 4x^2 + 9x - 2$	$7x^3 - 4x^2 + 9x - 2$
$3x^4 - 6x^3 + 4x^2 - 5x + 1$	$3x^4 - 6x^3 + 4x^2 - 5x + 1$
$8x^2 - 12x + 7$	$8x^2 - 12x + 7$
$2x^3 - 5x^2 + 3x - 4$	$2x^3 - 5x^2 + 3x - 4$
$6x^4 - 9x^3 + 5x^2 - 2x + 8$	$6x^4 - 9x^3 + 5x^2 - 2x + 8$